

Chasse.



ils ont dit...

Chasse, ils ont dit... n°37 - Directeur de la publication : J.-P. Rioult - Tél. rédaction : 04 72 24 48 10 - Fax : 04 72 24 48 19

Conseils municipaux des mercredi 17 juin et lundi 6 juillet 2009

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Une fois n'est pas coutume en ce début d'été, ce n'est pas le compte rendu d'une mais de deux séances du Conseil municipal dont vous allez pouvoir prendre connaissance dans les pages qui suivent, actualité oblige !

Outre la poursuite des travaux et les dispositions prises pour la prochaine rentrée, deux faits saillants sont surtout à retenir dans l'ordre du jour du conseil du 17 juin.

D'abord la désignation d'un nouveau conseiller municipal d'opposition, après la démission de Gérard Chinchilla en avril dernier – désignation ô combien laborieuse puisque la Mairie a enregistré pas moins de trois défections avant que, finalement, l'ex-neuvième candidate de la liste « Génération Chasse » n'accepte de siéger. Je n'ai effectivement pas cru devoir, par honnêteté, lui souhaiter la bienvenue, comme j'ai l'habitude de le faire pour tout nouvel élu, compte tenu du climat actuel. Je n'y reviens pas.

Ensuite l'examen et l'approbation du Compte administratif 2008 pour les Budgets général et Eau, qu'il convient réglementairement de soumettre à l'Assemblée, chaque année, avant la fin du mois de juin, puis des décisions modificatives (les fameuses DM). L'occasion pour la Municipalité, après le vote du Budget primitif 2009 fin mars, d'expliquer ses choix en matière d'affectation des excédents dégagés en 2008 : continuation des travaux en cours dans la commune (centre social, restaurant scolaire, vidéoprotection) pour le Budget général et diminution d'autant de la masse à emprunter.

Quant au lundi 6 juillet dernier, c'est à une séance extraordinaire du Conseil municipal qu'était conviée la Municipalité. Elle était tout entière consacrée à l'examen et à l'approbation, par les élus, de la Convention Territoriale Globale (CTG) de Services aux Familles signée par la Commune avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vienne. La signature officielle a eu lieu le mercredi 8 juillet à l'hôtel de ville, en présence de Monsieur le Préfet de l'Isère. Il s'agissait d'une première en France, Chasse-sur-Rhône faisant partie des seize villes retenues pour expérimenter ce nouveau contrat-cadre.

Bonne lecture à tous,

Jean-Pierre RIOULT

Conseil municipal du 17 juin : les principales décisions

➤ **Démission de Gérard Chinchilla : installation d'un nouveau conseiller municipal du groupe d'opposition « Génération Chasse »**

Par courrier en date du 1^{er} avril 2009, Gérard Chinchilla a transmis sa lettre de démission de son poste de conseiller municipal. Cette démission aurait pour cause ses nouvelles obligations professionnelles.

En remplacement de Monsieur Chinchilla et conformément l'article L270 du Code électoral, il est prévu que soit désigné le candidat suivant sur la liste « Génération Chasse ». Didier Dall a donc été informé de la démission de Gérard Chinchilla et il lui a été demandé de confirmer par écrit son accord pour siéger à sa place au sein du Conseil municipal. Monsieur Dall a refusé de siéger, indiquant qu'il ne fallait pas y voir « *un quelconque grief contre la Mairie mais un désaccord avec la liste "Génération Chasse"* ». La candidate suivante a donc été contactée. Frédérique Coursoux, par courrier du 20 mai 2009, a indiqué à son tour qu'elle ne souhaitait pas siéger pour des raisons personnelles. La Mairie a alors écrit, le 22 mai 2009 à Pierre Toniolo, suivant sur la liste. Par courrier du 29 mai 2009, celui-ci a également refusé de siéger, « *étant en total désaccord et ceci dans toutes ses formes avec la liste "Génération Chasse"* ». La Mairie a donc contacté Marie-Claude Di-Paolo, suivante sur la liste. Celle-ci, par lettre du 15 juin 2009, a finalement accepté sa désignation.

Une délibération du Conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Di-Paolo.

➤ **Finances : approbation du Compte administratif 2008 (Budget général)**

Les données du Compte administratif 2008 ont déjà été présentées lors de l'examen du Budget primitif 2009. Le CA 2008 a également fait l'objet d'une présentation lors de la commission des Finances du 11 juin 2009.

En Investissement, le Compte administratif 2008 a principalement été marqué par :

- la participation versée à la CAPV pour différents travaux d'assainissement en eaux pluviales (126 000 €) ;
- la participation versée à la SERL pour la ZAC du quartier de la Gare (500 000 €) ;

- les travaux, notamment de réfection des WC, au groupe scolaire primaire Pierre-Bouchard (72 000 €) ;
- la fin des travaux d'aménagement des locaux commerciaux au Château, place Joseph-Domeyne (52 000 €) ;
- le début des travaux de réaménagement du centre social (5 700 €) et d'extension du restaurant scolaire (47 000 €) ;
- la réalisation d'un local technique pour les chasseurs de l'ACCA à Révolière et Léchère (49 500 €) ;
- les démolitions dans le quartier de la Gare (117 000 €) ;
- le réaménagement de la rue du 19 Mars 1962 (141 000 €) ;
- l'aménagement des abords de la gare SNCF (400 000 €) ;
- la mise en place d'une première tranche de vidéosurveillance (85 000 €) ;
- un important programme de travaux d'amélioration de l'éclairage public, notamment chemin des Roches et rue du 19 Mars 1962 (222 000 €).

Pour financer ces dépenses d'investissement, la Commune a emprunté 1 000 000 € mais elle a remboursé, en partcapital, 864 000 € d'emprunts.

La balance générale du Compte administratif 2008 s'établit donc de la façon suivante :

Total Dépenses :	9 011 837,81 €
Total Recettes :	9 624 420,32 €
Excédent global sur l'exercice :	612 582,51 €
Déficit global reporté :	- 119 860,77 €
Restes à réaliser (RAR) :	- 27 998,86 €
Excédent global clôturé :	+ 464 722,78 €

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le Compte administratif 2008.

La délibération est approuvée par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

➤ **Finances : approbation du Compte administratif 2008 (Budget Eau)**

Comme le Compte administratif du Budget général, le Compte administratif du Budget Eau a été présenté aux élus à l'occasion du vote du Budget primitif 2009. D'autre part, il a été soumis à l'examen préalable de la commission des Finances du 11 juin 2009.

En Investissement, l'année 2008 a été marquée, comme 2007, par un très important programme de travaux :

- liaison route de Givors/avenue de la Gare en passant par les Cités Berquet et le parking devant la gare SNCF ;
- déplacement de la canalisation de la rue du 8 Mai avant la création de la nouvelle voirie ;
- remplacement de l'ancienne canalisation rue Copernic et rue Galilée ;
- début des travaux de la sectorisation des réseaux.

L'ensemble des opérations réalisées s'établit à plus de 707 000 €. Pour la réalisation de ces travaux, il a été nécessaire d'emprunter 500 000 € en 2008.

En définitive, la balance générale du Compte administratif 2008 du Budget Eau se présente de la manière suivante :

Total Dépenses :	1 144 350,93 €
Total Recettes :	1 280 098,32 €
Excédent global sur l'exercice :	135 747,39 €
Déficit global reporté :	- 51 114,85 €
Restes à réaliser (RAR) :	- 17 945,36 €
Intérêts courus non-échus (*) :	- 7 017,70 €
Excédent global clôturé :	+ 59 669,48 €

(*) ICNE : correction de résultats 2008 suite à la nouvelle instruction budgétaire et comptable (M49).

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Finances : Décision modificative n°1 (Budget général 2009)**

La Décision modificative n°1 du Budget général permet d'utiliser l'excédent de Fonctionnement de l'année 2008, qui s'élève à environ 465 000 €. La Décision modificative n°1 enregistre par ailleurs tous les reports, en recettes comme en dépenses d'investissement, issus des restes à réaliser.

La plus grande partie de cet excédent de Fonctionnement de 465 000 € (près de 455 000 €) est affectée en Investissement, principalement sur des opérations qui bénéficient de compléments de subventions :

- 50 000 €, pour le réaménagement du centre social ;
- 90 000 €, pour l'aménagement du restaurant scolaire ;
- 60 000 €, pour la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection (en recettes : subvention de 30 000 €).

En outre, la masse à emprunter est diminuée de 170 000 € (1 130 000 € au lieu de 1 300 000 €).

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver cette Décision modificative n°1 dont le détail a été présenté lors de la commission des Finances du 11 juin 2009. Compte tenu de l'affectation des résultats, elle s'élève donc à 474 222 € en section de Fonctionnement et à 2 530 291,85 € en section d'Investissement, soit un total Fonctionnement et Investissement de 3 004 513,85 €.

La délibération est approuvée par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

➤ **Finances : Décision modificative n°1 (Budget Eau 2009)**

De la même façon que la Décision modificative n°1 du Budget général, la Décision modificative n°1 du Budget Eau 2008 a été soumise à l'examen de la commission des Finances du 11 juin 2009.

L'excédent final 2008 du Compte administratif (59 669,48 €) sert, pour la plus grande partie, à ramener la masse à emprunter, telle que prévue lors du vote du Budget primitif, de 650 000 à 600 000 €. Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver ce document.

La délibération est approuvée par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

➤ **Renouvellement du marché des transports scolaires**

Le marché des transports scolaires est un marché fixé pour une durée de 4 ans, qui doit donc être renouvelé pour le mois de septembre 2009. S'agissant d'un marché de service, la procédure choisie a été l'appel d'offres ouvert avec publication réglementaire de l'avis d'appel public à la concurrence au Journal officiel de l'Union européenne.

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 11 mai 2009 à 12h. Une commission d'Appel d'offres avait été convoquée le jour même à 14h30 à la mairie. Il a alors été constaté que, bien que 4 dossiers aient été retirés, une seule proposition était arrivée à la mairie dans les délais prescrits : celle des Cars Faure. Cette proposition fait apparaître un montant annuel HT de 104 832 € (montant global théorique) et un prix unitaire au kilomètre de 8,19 € HT, en hausse de + 4 % par rapport au dernier prix pratiqué dans la commune et de + 8 % par rapport à l'ancien prix du marché, non actualisé. Après analyse des offres, cette proposition a été validée par la commission d'Appel d'offres lors d'une seconde réunion qui a eu lieu le lundi 25 mai 2009.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver le marché correspondant.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Fixation des tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2009/2010**

L'attribution du marché des transports scolaires fait apparaître une augmentation du prix unitaire au kilomètre de + 8 % environ par rapport au tarif du marché précédent. Cette augmentation est limitée à + 4 % si l'on tient compte de l'actualisation du tarif prévue dans le marché. Pour tenir compte de cette augmentation, il est proposé d'augmenter les tarifs des transports scolaires, pour la rentrée scolaire 2009/2010, de + 4 % également, soit :

- 104 € (au lieu de 100 €) par an pour 4 trajets possibles par jour, pour le premier enfant de la famille ;
- 52 € (au lieu de 50 €) annuellement, pour les enfants suivants de la même famille.

Il est demandé à l'Assemblée de valider cette proposition.

La délibération est approuvée par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

➤ **Fixation des tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2009/2010**

Les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2008/2009 ont été approuvés lors du Conseil municipal du 29 mai 2008. Ces tarifs sont proposés de la façon suivante pour l'année scolaire 2009/2010 :

> Repas Maternelle et Primaire

Quotient ≤ 600 :	1,85 € (=)
Quotient 601 < 800 :	2,90 € (+ 1,75 %)
Quotient 801 < 1100 :	3,95 € (+ 2,60 %)
Quotient > 1100 :	4,35 € (+ 2,35 %)

> Repas Adultes autorisés : 6,05 € (+ 3,42 %)

> Tarif réduit repas Adultes : 4,80 € (+ 4,35 %)

(sous le plafond de ressources)

> Repas livrés à domicile : 6,90 € (+ 4,55 %)

> Tarif réduit repas livrés : 5,70 € (+ 4,60 %)

> Tarif Personnes extérieures : 8,80 € (+ 4,76 %)

(n'habitant pas la commune)

> Ticket boissons : 1,20 € (+ 4,35 %)

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver ces nouveaux tarifs applicables à partir de la rentrée scolaire de septembre prochain.

En outre et pour répondre aux nouvelles règles fixées par le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 et par la circulaire préfectorale n°2006-15 du 17 juillet 2006, le coût de revient par usager, pour l'année 2008, s'établit ainsi :

- Charges de gestion du restaurant scolaire : 321 078 €

- Recettes encaissées : 155 550 €

- Nombre de repas servis : 45 371

- **Coût de revient moyen par usager : 7,08 €**

(hors investissement)

- **Recette moyenne encaissée par usager : 3,42 €**

La délibération est approuvée par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

➤ **Classes de découverte à Villard-de-Lans (année scolaire 2009/2010)**

Du dimanche 27 septembre au soir au samedi 3 octobre en début d'après-midi, les 3 classes de CP (Cours préparatoire) partiront en classes de découverte (classes « Nature ») au chalet de la Ligue de l'enseignement de l'Isère situé à Villard-de-Lans. Ce séjour, à caractère pédagogique, a pour objectif de faire découvrir les richesses de la nature aux enfants qui entrent en primaire. Ce séjour, qui les initie par ailleurs à la vie collective, sert aussi de fil rouge aux

apprentissages de l'année de cours préparatoire (lecture et écriture). Depuis 2008, la durée de ce séjour a été ramenée à 5 jours du fait du projet pédagogique des enseignants, puisque le séjour est désormais consacré exclusivement aux activités de découverte.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la convention d'organisation de ce séjour avec la Ligue de l'enseignement de l'Isère. En plus du séjour proprement dit (360,30 € par élève soit, pour 75 élèves, un montant global de séjour de 27 000 € env.), doivent aussi être prévues les indemnités versées aux enseignants ainsi que le transport des élèves en autocar. Il est également demandé à l'Assemblée d'autoriser le maire à solliciter l'aide habituelle du Conseil général de l'Isère pour ce séjour ainsi que la participation des parents selon leur quotient familial.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Enquête publique « Loi sur l'eau » concernant la construction d'un complexe sportif à Moleye : avis du Conseil municipal**

Par courrier en date du 19 mai 2009, la Préfecture de l'Isère (Direction de la Cohésion sociale et du Développement durable - Bureau de l'Environnement) a transmis à la Mairie un arrêté soumettant à enquête publique, au titre du code de l'Environnement, la demande de construction d'un complexe sportif à Moleye. Cette enquête publique a eu lieu du lundi 15 juin 2009 au vendredi 3 juillet 2009 inclus. Un dossier d'enquête était à la disposition du public au secrétariat du premier étage de la mairie ainsi qu'un registre d'enquête. M. François Poinson, lieutenant-colonel de l'armée de Terre en retraite, était désigné en qualité de commissaire-enquêteur ; il a été présent à la mairie :

- le lundi 15 juin 2009, de 10h à 12h ;

- le mardi 23 juin 2009, de 15h à 17h ;

- le vendredi 3 juillet 2009, de 15h à 17h30.

Le Conseil municipal de Chasse est appelé à donner un avis motivé sur la demande d'autorisation dont il s'agit dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête. Il faut rappeler que le dossier concernant le transfert des équipements sportifs à Moleye a été évoqué à de nombreuses reprises lors de précédentes réunions du Conseil municipal. En ce qui concerne le dossier « Loi sur l'eau », il a été approuvé lors du Conseil municipal du 4 décembre 2008. Ce dossier a pour objet d'estimer les incidences de l'opération sur les ressources en eau, le milieu aquatique ainsi que les écoulements - le projet de complexe sportif se développant sur une superficie totale de 9,7 ha environ et interceptant un bassin versant de 12,5 ha. Le projet prévoit la reprise des eaux des bassins versants amont et la limitation des débits rejetés en milieu naturel ainsi que l'amélioration de la situation à l'aval du réseau hydrographique. Cette amélioration résulte de la création de noues enherbées et de bassins paysagers de gestion des eaux pluviales. Il est prévu également un abatement élevé des pollutions carbonées, des métaux lourds et des hydrocarbures et une décantation forte des matières en suspension ainsi que le piégeage d'une éventuelle pollution accidentelle, par des dispositifs enherbés ou par fermeture de la vanne de sortie du bassin paysager puis par pompage et évacuation possible vers une unité de traitement appropriée. En fonction de tous ces éléments, il est demandé à l'Assemblée de confirmer sa délibération du 4 décembre 2008 et de donner un avis favorable au dossier présenté.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ Quartier de la Gare : approbation du Compte-rendu annuel d'Activité 2008

Comme chaque année, du fait de la réglementation existante, il est demandé à l'Assemblée d'approuver le Compte-rendu d'Activité (CRAC) transmis par la SERL. À cette occasion, il doit être rappelé que l'opération de requalification du quartier de la Gare se poursuit. L'aménagement et la mise à double sens de la rue du 8 Mai ainsi que la mise en place d'un rond-point à son carrefour avec l'avenue Frédéric-Mistral (Route départementale n°4) ont été mis en service. Cette restructuration de voiries permet dorénavant d'éviter le passage des poids-lourds à l'intérieur du quartier de la Gare. D'autre part, elle délimite, au nord comme au sud de cette voirie, la zone qui est maintenant constructible. Au nord de la rue du 8 Mai, un ensemble de 36 logements devrait voir le jour prochainement : 24 logements en locatif, construits par la Société Dauphinoise de l'Habitat (SDH), et un immeuble de 12 logements en accession sociale à la propriété, construit par la filiale de la SDH, « Isère Habitat ». Le permis de construire doit être déposé prochainement à la mairie. Deux autres lots sont encore disponibles pour la construction d'immeubles, l'un au nord de la rue du 8 Mai et l'autre au sud. Des prospections sont en cours. Préalablement à ces nouvelles constructions, seront démolies les anciennes maisons Di-Meglio, Dutron, Estatof et Grandjean.

Enfin, par délibération du 5 février 2009, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°4 au contrat de concession passé avec la SERL, qui prévoit le versement d'une participation annuelle de 400 000 € sur les années 2009, 2010 et 2011 pour contribuer au financement de l'opération. Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver ce compte-rendu tel que présenté.

La délibération est approuvée par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

➤ Demande de subvention pour l'acquisition à l'OPAC 38 par la Commune d'une salle dans le nouvel immeuble rue Verlaine

Un nouvel immeuble locatif est en cours de construction rue Verlaine, dans le quartier du Château, dont le maître d'ouvrage est l'OPAC 38. Ce sont ainsi 10 logements adaptés aux personnes âgées et/ou légèrement handicapées qui doivent être livrés au début de l'année 2010. Par délibération du 18 septembre 2007, le Conseil municipal avait approuvé la construction de ce nouvel immeuble, sa destination ainsi que ses modalités de financement. En outre, trois villas (2 T3 et 1 T4) en accession sociale à la propriété doivent être construites par la société « Dauphilogis », une filiale de l'OPAC 38.

Au rez-de-chaussée du nouvel immeuble locatif, la Mairie a demandé à l'OPAC 38 de prévoir la construction d'une salle qui serait gérée par le Centre Communal d'Action Sociale et aurait pour objectif d'accueillir plus particulièrement les personnes âgées et handicapées : celles de la résidence bien sûr mais aussi celles résidant dans l'ensemble de la commune. Ce lieu d'animation pourrait devenir un véritable espace intergénérationnel à Chasse-sur-rhône. Par ailleurs, en cas de problème particulier (par exemple lors d'une période de forte canicule), ce lieu pourrait regrouper de manière adaptée des personnes fragiles puisque lesdits locaux bénéficieront d'un système de rafraîchissement.

Les locaux en cours de construction sont d'une surface totale de 83 m² dont 12 m² de sanitaires, 7,5 m² de hall et 63 m² pour la salle elle-même. Ils bénéficient d'une accessibilité

pour les personnes à mobilité réduite, d'un chauffage au gaz sur la chaufferie générale du bâtiment, de l'eau chaude sanitaire solaire et d'une climatisation. Compte tenu de l'ensemble de ces prestations, l'OPAC 38 a proposé à la Commune l'acquisition de ces locaux pour un montant net de 177 000 € (frais de gestion OPAC 38 inclus). Considérant à la fois la situation de ce local, dans le quartier du Château classé « politique de la Ville » dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et le caractère intergénérationnel et ouvert de cet équipement (avec notamment la proximité des jeux pour enfants), il est possible d'envisager, pour cette acquisition, l'attribution d'une subvention par le Conseil régional Rhône-Alpes.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver l'acquisition de ces locaux au prix indiqué (le règlement de la vente interviendra lors de l'achèvement des travaux, au début de l'année 2010) ainsi que la demande de subvention auprès de la Région.

La délibération est approuvée par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

« ILS ONT RÉPONDU... » : LE MOT DE L'OPPOSITION

Nous partîmes à cinq ; nous arrivâmes à cinq... !

Marie-Claude Di-Paolo siège dorénavant, à la Mairie de Chasse-sur-Rhône, au sein des élus du groupe « Génération Chasse ».

Choqués par l'attitude de Monsieur le Maire et par l'accueil qui a été réservé à la nouvelle élue, dépassant les limites de la bienséance, nous, élus de l'opposition, lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Acquisition d'une salle communale dans l'immeuble en construction rue Verlaine :

Le club du troisième âge va-t-il déménager dans la salle que la Commune vient d'acquérir, au prix de 177 000 €, dans le nouvel immeuble construit rue Verlaine, prévu à l'origine pour la prise en charge des personnes âgées et à mobilité réduite?

Plus d'informations sur notre blog : generationchasse.over-blog.com

Les élus de « GÉNÉRATION CHASSE »

➤ Calendrier des prochaines manifestations

Juillet 2009

Vendredi 17 juillet à 21h :

> 1^{re} séance de Ciné Été : « Madagascar 2 » - Parc du Château (repli salle Jean-Marion en cas de pluie)

Jedi 30 juillet à 21h :

> 2^e séance de Ciné Été : « Coco » - Parc du Château (repli idem)

Août 2009

Samedi 8 août toute la journée :

> Challenge de joute parisienne au bassin nautique

Mercredi 12 août à 18h30 :

> Commémoration du bombardement du 12 août 1944 devant le monument rue Pasteur

Mercredi 19 août à 21h :

> 3^e séance de Ciné Été : « L'Âge de glace 3 - Le Temps des dinosaures » - Parc du Château (repli idem)

NOUVEAU. Rentrée scolaire 2009/2010 : ouverture d'une garderie périscolaire pour les élèves de primaire le matin, à partir de 7h, à l'école Pierre-Bouchard. Renseignements et inscriptions auprès du centre social : 04 78 73 86 22.